

# Palettes : regardons le problème en face et trouvons une solution

## 1. LE RAPPEL DU CONTEXTE

La palette est un instrument incontournable de la chaîne logistique. Essentiellement en bois, elles existent sensiblement en carton ou en plastique. On estime qu'aujourd'hui, en France, que près de 300 millions de palettes sont sur le marché, assurant le mouvement de plus de 1 milliard de rotations par an. L'échange palette, système de consigne dont les règles sont régies par le contrat type en tant que prestation annexe, a subi ces dernières années des dérives commercialement irrémédiables. La profession du transport, particulièrement frigorifique, est sur les nerfs, au bord de la rupture. Elle souhaite donc porter une solution durable, pérenne et sereine, pour restaurer un mécanisme de consigne assaini, à application obligatoire. Elle en appelle au soutien des pouvoirs publics, en particulier du Ministre délégué en charge du Transport.

*Nous regardons le problème en face avec lucidité...*

- **Tous les acteurs de la chaîne logistique ont une part de responsabilité dans ces dérives**, principalement causées par une non-application rigoureuse du contrat type, aggravées par les crises successives (pénurie de bois, pénurie de main d'œuvre, hausse des prix, pratiques commerciales déloyales, ...);
- **Les palettes sont banalisées par tous**, initialement peu onéreuses et utiles pour de nombreux autres usages, elles finissent par alimenter un marché parallèle illégal et fleurissant ;
- **Les acteurs de la chaîne n'arrivent plus à maîtriser les échanges et les flux**. Les règles relatives au mécanisme de l'échange palette ne sont plus respectées et aujourd'hui personne n'est capable de réguler ces déviations sans l'aide de l'État et son rôle de régulateur ;

*... car les conséquences sont graves pour le transport :*

- **Les conducteurs de véhicules frigorifiques sont les premiers à subir ces dysfonctionnements** qui génèrent des pénibilités physiques et psychologiques chez les conducteurs, particulièrement frigorifiques, qui se détournent du métier pour ne plus avoir à subir les dérives de l'échange palettes en l'état (paperasse, conflits, ramassage aléatoire, ...), alors même que l'attractivité de notre filière est une priorité nationale pour l'emploi ;
- **La déperdition des palettes dans le système actuel est préjudiciable à l'environnement**, puisque de nombreuses palettes échappent aux transporteurs et disparaissent des rotations, obligeant le marché à produire et introduire dans le circuit toujours plus de palettes. A cela s'ajoute une gestion administrative par « *bon palette* », sous forme papier, non-standardisés ;
- **Les coûts directs et indirects se sont multipliés fragilisant un secteur déjà en peine** : les crises successives ont fait flamber le prix de la palette bois (passant d'env. 8€ à près de 26€ l'unité au plus haut en 2022). Ce qui était tenable avant pèse à présent lourdement sur l'équilibre financier des transporteurs qui ne parviennent pas à récupérer les consignes dont ils ont la responsabilité, ce qui les oblige à endosser injustement ces pertes auprès des propriétaires lésés qui exigent la récupération, ou le paiement, de leurs consignes ;

## 2. LA DEMANDE DE LA PROFESSION

Cela étant dit, force est de constater l'épuisement d'un système qui a certes fait ses preuves dans le passé, mais nécessite à présent une refonte complète pour repartir sur des bases économiques et logistiques assainies entre les acteurs de la chaîne logistique que sont, de manière simplifiée :

- l'amont (les chargeurs),
- les prestataires de services (les transporteurs et logisticiens pour compte d'autrui),
- l'aval (les destinataires finaux).

Par conséquent, nous ne demandons pas la suppression de l'échange palettes, mais sa régulation.

**Concrètement, nous demandons que soit fixé, par voie réglementaire, le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la chaîne logistique tout au long du processus de consigne des palettes, sur la base de 2 principes fondamentaux que sont :**

- **il appartient aux chargeurs et aux destinataires (amont/aval) de tenir leurs comptes palettes entre eux (dématérialisation) sans que les prestataires de services n'aient à intervenir dans la tenue de ces comptes ou n'en soient inquiétés ;**
- **les transporteurs affrétés pour le transport de palettes vides le sont au titre du transport d'une marchandise à part entière (prestation rémunérée) ;**

## 3. LES INTÉRÊTS DE CETTE PROPOSITION

Premièrement, il est dans l'intérêt de tous d'assainir cette situation, sans attendre que soit atteint le seuil de rupture d'une des parties prenantes, afin de ne pas perturber inutilement la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Ensuite, notre proposition offre des intérêts globaux répondant aux enjeux de notre société :

- **Impact social positif** : notre proposition soulage les conducteurs d'une pénibilité physique (le remplissage d'un complet palettes est une manipulation technique contrairement au ramassage manuel, aléatoire et répété vécu actuellement) et d'une pénibilité psychologique (paperasse, stress de la non-récupération, énervement, ...) ;
- **Impact environnemental positif** : notre proposition va naturellement accélérer la transition vers des pratiques plus vertueuses (baisse d'émissions de CO2, ...) ;
- **Impact économique positif** : notre proposition soulage les transporteurs du passif que représente la déperdition des palettes dans leur bilan ;
- **Impact commercial positif** : simplifie la gestion des comptes palettes et lutte contre le marché noir des palettes ;